

DECRET N° 80-309 du 23 Octobre 1980

portant mise à la retraite des Camarades Lieutenants DOGO Charles Melchior, MANZA Amadou et consorts à compter du 1er Janvier 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance N° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;

VU l'ordonnance N° 80-2 du 6 Février 1980 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;

SUR proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 15 Octobre 1980,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont admis à la retraite par la limite d'âge de leur grade pour compter du 1er Janvier 1981, les Camarades Lieutenants dont les noms suivent :

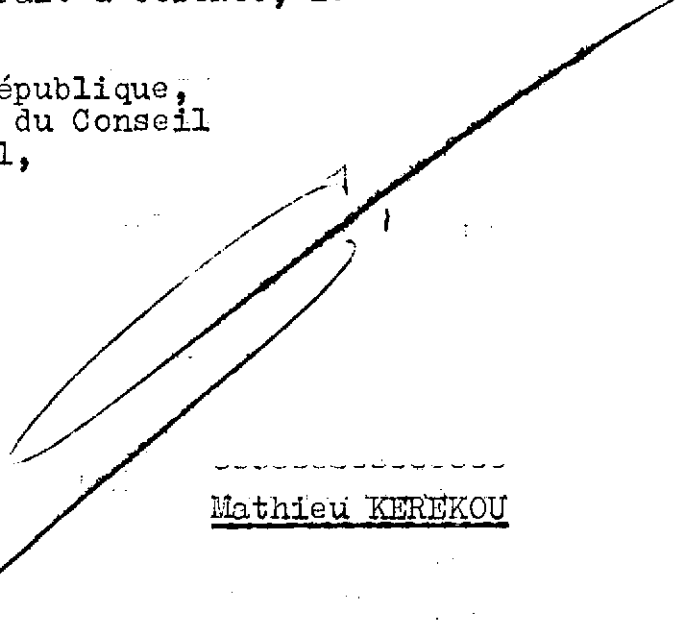
- DOGO Charles Melchior ;
- MANZA Adamou ;
- AIVODJI Sylvestre ;
- GUEDEGBE Coffi Appolinaire ;
- LOKOTO Yarou Bombori ;
- ALLEY Daouda Ibrahim ;
- ATANHLUETO Toussaint ;
- TIAMOU N'KOUET Lucien ;
- ABOUTA Augustin ;
- GNANSOUNOU Michel ;
- BOURAIMA A. Yèkini.

Article 2 :- Les intéressés bénéficient d'une permission libérable de trois mois valable du 1er Octobre au 31 Décembre 1980 inclus.

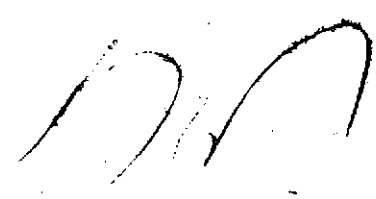
Article 3 :- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 23 Octobre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


.....
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,


.....
Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 CS 6 SGG 4 SPD 2 MF-MDN 10
autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DCCT-ONEPI-Gde.Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4
DI 4 Cab.Mil. 8 DSI 4 EMG/FAP 10 FSP-FDN 10 Intéressés 11
BCP 1 ANR 4 JORPB 1.-